
**RAPPORT SUR LA MISE EN PLACE ET L'AVANCEMENT DES PROGRAMMES
DE SSN**

PREPARE PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI

Ce document résume les informations dont dispose le Secrétariat, relatives à la Résolution 06/03 de la CTOI *Sur la mise en place d'un Programme de système de surveillance des navires*.

10. *Chaque CPC fournira au Secrétariat de la CTOI, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport d'activité sur son programme de SSN selon les critères établis par cette résolution.*

Le tableau 1 présente l'état des déclarations concernant la Résolution 06/03.

Le Secrétariat a reçu des informations de 3 CPC (Belize, Japon et RU (TOM)). Au vu du faible niveau de déclaration, le Secrétariat a également utilisé des informations provenant d'autres sources pour compiler les informations du tableau 1.

Tableau 1 : État de la mise en place des SSN par les CPC de la CTOI (Résolution 06/03) : une case vide indique qu'aucune donnée n'a été reçue et qu'aucune donnée n'est disponible d'autres sources. Données au 23 février 2009.

CPC	SSN opérationnel ?			Notes
	Oui	Non	Couverture (%)	
Australie	✓		100	1
Belize	✓		100	
Chine	✓		100	1
Comores	✓		100	1
Érythrée				
Communauté européenne	✓		100	1
France (TOM)	✓		100	1
Guinée		✓		2
Inde	✓			2
Indonésie	✓			4
Iran		✓		4
Japon	✓		100	
Kenya		✓		2
Corée, rép. de	✓			2
Madagascar	✓			2
Malaisie	✓		100	1
Maurice	✓		100	2
Oman	✓		100	1
Pakistan				
Philippines		✓		4
Seychelles	✓		100	1
Sierra Leone				
Sri Lanka				
Soudan				
Tanzanie	✓			2
Thaïlande				
RU (TOM)	✓		n/a ³	
Vanuatu				
Sénégal	✓			2
Afrique du sud	✓			2
Uruguay				

Notes

- 1 Données fournies en réponse à un questionnaire du Secrétariat
- 2 Données obtenues de la FAO
- 3 Ne possède pas de flottes de navires de pêches industriels
- 4 Déclarées à la Commission lors de sa 12^e session